

d'une manière qui les étonnerait considérablement. J'ai vécu assez vieux pour voir réaliser ma prophétie. Je crois que le progrès que le Canada a fait durant les dix dernières années, pourra, je crois, soutenir la comparaison avec le progrès qu'ont accompli les Etats-Unis, et je n'ai aucun doute que ce fait, un fait dont l'importance frappera les politiciens des Etats-Unis, est le résultat du changement des opinions exprimées durant les dernières années, peut-être durant les derniers mois, et je désire déclarer que rien ne serait plus courtis et plus digne que la conduite du président des Etats-Unis au cours des négociations entamées avec le Canada. On ne voit pas souvent le président d'une grande république faire la moitié du chemin et venir de Washington rencontrer notre ministre des Finances, comme il l'a fait récemment, pour discuter la question de savoir si le Canada tombait sous le régime d'une clause du tarif des Etats-Unis qui aurait exposé à une pénalité sévère ceux des nôtres qui auraient fait des exportations aux Etats-Unis. Bien plus, je dis que la conduite du gouvernement des Etats-Unis, en envoyant ici ses commissaires discuter librement et amicalement avec nos représentants pour trouver le moyen d'établir des relations plus libérales, au point de la réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis a été éminemment digne et aurait dû être accueillie par nous avec la même courtoisie. Il y a plus que des dollars en jeu dans cette question.

Comme les honorables sénateurs le savent probablement, j'ai toujours préconisé l'idée d'entretenir des relations amicales avec le peuple des Etats-Unis. Quelques honorables sénateurs peuvent avoir des idées différentes sur ce point, mais je suis d'avis que rien ne peut être fait par le Canada qui puisse valoir la centième partie du service qui peut-être rendu à l'empire anglais que celui de contribuer à la création de relations amicales entre les deux races anglo-saxonnes. J'irai plus loin et j'ajouterai que s'il devait être fait quelque chose qui pût servir à amener un désarmement général, ce serait une alliance entre ces deux grandes nations. Il s'agit là, cependant, d'une question de détail. Mon honorable ami peut être parfaitement convaincu que le Gouvernement n'a pas l'intention de sacri-

fier les intérêts canadiens, et que nous obtiendrons un *quid pro quo* raisonnable pour ce que nous pourrions accorder aux Etats-Unis. Je n'ai rien à dire à présent quant à la manière dont la chose peut être faite. Il y a plus d'un moyen à employer pour obtenir ce résultat désirable; mais je dirai qu'il y a quelques parties du Canada où la question de la réciprocité avec les Etats-Unis n'est pas une question brûlante, je dirai, me rappelant que notre frontière s'étend sur une distance de près de trois mille milles le long de celle des Etats-Unis, que cette question intéresse hautement les principales parties du Dominion, notamment la région que mon honorable ami représente ainsi que les régions situées à l'est de notre pays. Je crois que dans tous ces endroits le libre accès aux marchés des Etats-Unis aidera à accroître la prospérité et la valeur de plusieurs de leurs produits.

C'est là une opinion que l'honorable préopinant est parfaitement libre de ne pas partager, s'il le juge à propos, mais que les deux chambres seront appelées à voter sur ce sujet, les paroles qui viennent de tomber de ma bouche trouveront un écho qui le surprendra beaucoup, et cet écho partira non seulement d'une seule partie du pays, mais de toutes les parties du Dominion. Mon honorable ami a bien voulu nous déclarer, en outre, que nous nous étions montrés très peu disposés à maintenir la stabilité du tarif douanier. Je me rappelle très bien le nombre de changements que le tarif douanier a subi entre les années 1878 et 1896, et j'ose dire que durant cette dernière période, à laquelle mon honorable ami a fait allusion, il y a eu dans le tarif une dizaine de changements contre un seul changement opéré durant la période du régime libéral qui a suivi. Mais si mon honorable ami veut bien comparer le tarif qui existait en 1896, avec celui que nous avons maintenant, il constatera que, dans son ensemble, le tarif actuel diffère très peu de celui qui le précéda. La différence est tout au plus deux ou trois pour cent sur la plupart des articles. L'honorable préopinant a cru devoir ajouter que le Gouvernement actuel n'avait rien fait pour remplir les promesses que ses membres faisaient aux électeurs avant 1896. En faisant subir alors au tarif une réduction de 33 $\frac{1}{3}$ pour 100, le Gouvernement actuel a fait un pas qui eut pour effet